

**N° 6830<sup>3</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

**PROPOSITION DE LOI****modifiant la loi modifiée du 25 février 1979  
concernant l'aide au logement**

\* \* \*

**PRISE DE POSITION DU GOUVERNEMENT****DEPECHE DU MINISTRE AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT  
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(20.7.2016)

Monsieur le Président,

A la demande de Monsieur le Ministre du Logement, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-après ses commentaires relatifs à la proposition de loi sous rubrique.

Monsieur le Ministre constate que ladite proposition de loi se divise en deux parties, en l'occurrence un volet relatif au prêt à taux zéro pour l'assainissement énergétique et un volet sur les critères de salubrité, d'hygiène, de sécurité, d'habitabilité et de location.

La première partie de la proposition de loi portant sur le prêt à taux zéro pour l'assainissement énergétique vient de trouver une réponse par l'approbation par le Conseil de Gouvernement – dans sa séance du 13 juillet 2016 – de l'avant-projet de loi relative au paquet „Klimabank an nohaltegt Wunnen“ et des avant-projets de règlement d'exécution y relatifs, qui sera déposé dans les jours à venir à la Chambre des Députés.

Concernant le deuxième volet de la proposition de loi, il convient de noter que les travaux interministériels sur la refonte de la législation et de la réglementation relative aux critères minimaux de salubrité, d'hygiène, de sécurité, d'habitabilité et de location auxquels doivent répondre les logements et chambres meublées donnés en location ou mis à disposition à des fins d'habitation avancent bien et seront terminés sous peu de sorte qu'un nouveau texte pourra être soumis pour approbation au Conseil de Gouvernement durant l'automne prochain.

Par conséquent, au vu des suites données aux deux thèmes de la proposition de loi, Monsieur le Ministre considère qu'une prise de position du Gouvernement dans le cadre de cette proposition de loi n'est plus jugée nécessaire.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Pour le Ministre aux Relations  
avec le Parlement,*

John DANN

*Directeur*

